



www.saran.fr

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 045-214503021-20260331-ARRDGS2026_088-AI

S²LOW

ARRÊTÉ

Portant délégation de fonction de Monsieur le Maire de Saran à Monsieur Matthieu FUSCIEN en sa qualité de 7^{ème} adjoint

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Date : 31 MARS 2026

N°

ARRDGS-2026-088

Le maire de la Ville de Saran,

Vu les articles L. 2122-18, L. 2122-20, L. 2122-32 du CGCT,

Considérant que **Monsieur Matthieu FUSCIEN** a été élu Adjoint au Maire le 21 mars 2026, et qu'en application des articles précités du CGCT, le Maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjointes,

ARRÊTE

Article 1 – Champ de la délégation

Monsieur Mathieu GALLOIS, maire de la ville de Saran, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à **Monsieur Matthieu FUSCIEN**, en sa qualité de 7^{ème} adjoint, pour assurer toute fonction dans le domaine de la **CULTURE** :

- prendre toute décision (culture, vie associative, manifestations municipales, locations de salles) ;
- signer toute correspondance et tout acte ;
- attester le caractère exécutoire de tout acte ;
- signer toute correspondance et tout acte dans les autres domaines de l'éducation-loisirs en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints délégués (enfance, scolaire, restauration, sport) ;
- signer tout bon de commande.

En matière d'**ETAT CIVIL** :

- pour remplir les fonctions d'officier d'état civil en vertu de l'article L 2122-32 du CGCT ;
- pour signer toute correspondance et tout acte lié à l'état civil.

En matière d'**HOSPITALISATION D'OFFICE**, en l'absence ou en cas d'empêchement du maire, pour prendre toute décision et signer tout acte.

Article 2 – Mise en œuvre de la délégation

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à **Monsieur Matthieu FUSCIEN**.

Article 3 – Modalités d'application

Tous les documents signés par **Monsieur Matthieu FUSCIEN** dans le cadre de la présente délégation de fonction, porteront la mention :

Pour la Culture :

Monsieur Matthieu FUSCIEN

Adjoint délégué à la Culture

Article 4 – Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressé ;
- transmis au contrôle de légalité.

Je soussignée, Maire de Saran, certifie que, conformément à l'article L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent arrêté a été transmis au Représentant de l'Etat et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date

Mathieu GALLOIS

maire de Saran - Conseiller Départemental



Signature de **Monsieur Matthieu FUSCIEN**

